

Lutte antidrogue...

La cocaïne cachée dans un mur de la maison à Nkembo

COE
Libreville/Gabon

UN ressortissant nigérian de 42 ans, Edmund Njoku alias "Bishop", conducteur de taxi, est tombé, le vendredi 18 novembre dernier, dans les mailles de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), pour détention et vente de cocaïne. Au total, 9 conditionnements ont été retrouvés à son domicile et chez un de ses amis, à Nkembo, dans le 2e arrondissement de Libreville. Selon le récit fait par le mis en cause lui-même, ce vendredi 18 novembre-là, il est environ 22 heures quand il s'apprête à rentrer à son domicile, sis à IAI. En chemin, son véhicule est victime d'une cre-



Photo : COE

Edmund Njoku alias "Bishop" dans les locaux de l'Oclad.

vaision au niveau de l'échangeur dudit quartier. Edmund Njoku décide de faire demi-tour, en direction de Derrière-la-prison, à la recherche d'un vulcanisateur encore en service.

Parvenu à l'échangeur d'Awendjé, il entend un véhicule klaxonner derrière lui. Estimant que ces avertisseurs sonores ne lui sont pas destinés, Edmond Njoku choisit de les igno-



Photo : COE

Les 9 conditionnements de cocaïne tels qu'ils ont été retrouvés.

rer. Mais, il est surpris, quelque temps après, par des tirs de sommation à l'arme à feu dirigés contre lui, et venant des occupants de l'autre véhicule, pour refus d'obtempérer.

Pour échapper à la menace, le Nigérian appuie sur l'accélérateur. Direction, Nkembo, chez un de ses amis où il espère trouver refuge. Mais il est loin de se douter

qu'il est l'objet de filature menée par les agents de l'Oclad, qui finiront par retrouver sa trace.

Aussi, à peine arrive-t-il à destination que les éléments de la lutte antidrogue, présents sur les lieux, procèdent à son interpellation. Une perquisition est alors effectuée au domicile de Njoku, où trois conditionnements de cocaïne sont trouvés. Six autres, soigneusement cachés dans un mur, sont dégotés chez son ami à Nkembo. Interrogé sur la provenance de cette drogue dure au poste, le sujet nigérian déclarera qu'il se la procure auprès d'un de ses voisins à IAI. D'ores et déjà, le présumé dealer a été placé sous mandat de dépôt, mardi dernier, par un juge d'instruction.

... à Ntoum...

Les "effets sensibles" étaient du chanvre indien

AEE
Libreville/Gabon

SON voyage s'est arrêté au poste de contrôle de l'Office central de lutte antidrogue de Ntoum (Oclad) où, samedi dernier, il a fait l'objet d'une interpellation. En provenance de Bitam, dans le nord du Gabon, Francis Ondo Ondo, Gabonais de 39 ans, a été pris avec un sac de 6 kilogrammes de chanvre indien, lors de la fouille du bus "Major transport", à bord duquel il avait pris place. Selon les Officiers de police judiciaire (OPJ), il est 17 heures, quand un bus de "Major transport" en provenance de Bitam est arrêté au poste de contrôle de l'Oclad de Ntoum. Lors de la fouille des bagages des clients, au sol, les agents constatent que Ondo Ondo porte un sac de voyage dont il



Photo : AEE

Francis Ondo Ondo, écroué à la maison d'arrêt de Libreville.

ne veut pas se séparer. A la question de savoir pourquoi ce sac ne se trouve pas au lieu affrété pour les bagages, Francis

Ondo Ondo répond qu'à l'intérieur se trouvent ses "effets sensibles", et qu'il est mieux pour lui d'avoir son sac sur lui, de peur de



Photo : AEE

Les fameux "effets sensibles" du dealer présumé.

les perdre. Les policiers insistent tout de même pour vérifier le contenu du bagage, et voir de quels effets il

s'agit. Mais l'homme s'y oppose farouchement. Ce qui éveille encore plus les soupçons des flics. Ils intimement alors l'ordre à Ondo

d'ouvrir son sac. Et là, les agents de police découvrent que "les effets sensibles" ne sont rien d'autre que du chanvre indien, enroulé dans des sachets. Soit 6 kilogrammes de stupéfiants d'une valeur de 1 120 000 francs. Pris en flagrant délit de détention de l'herbe interdite, le trafiquant présumé cherchera à se justifier en affirmant, dans un premier temps, transporter un colis destiné à une autre personne. Puis il change de version, prétendant que le produit est destiné à préparer une potion contre une maladie. Tout compte fait, il s'avérera que Ondo Ondo exercerait comme dealer à Port-Gentil. Et qu'il se serait juste rendu à Bitam pour se ravitailler. Présenté au parquet de Libreville mardi, l'intéressé a été placé en détention préventive par un juge d'instruction.

...et à Ozangué

Omeni et Onganga confondus avec 253 bonbons de cannabis

COE
Libreville/Gabon

LUBIN Mbouna Omeni et Elphie Ida Onganga, Gabonais âgés respectivement de 28 et 38 ans, vivant en couple, ont été interpellés, pour le premier, dimanche dernier, et la veille, pour le second, par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), pour détention et vente de cannabis. Une fouille minutieuse de leur chambre a permis aux agents de mettre la main sur 253 bonbons de ce produit prohibé, soigneusement rangé dans un sac, rap-



Photo : COE

Le couple a été écroué à "Sans-famille".

porte une source judiciaire. Cette même source relate que la prise a été rendue possible grâce à un indic confirmant le trafic de

chanvre indien dans cette concession familiale qui, visiblement, ne laissait apparaître aucun signe probant de cette activité illicite.



Photo : COE

Les 253 bonbons saisis.

Lorsque les agents arrivent sur les lieux, le couple est absent. Informée par des voisins de la présence des policiers à son domicile, Elphie Ida On-

ganga, qui tient un troquet dans la concession familiale, décide d'aller voir de quoi il retourne. Lorsqu'elle arrive devant sa maison, elle est tout de suite sommée d'ouvrir la porte de sa chambre. La dame s'y oppose. Elle s'arme même, semble-t-il, d'une machette et d'une bouteille pour tenter d'intimider les agents. Ce qui ne l'empêchera pas d'être neutralisée. Et, comme elle refuse toujours d'obtempérer à leurs injonctions, les flics n'ont d'autre choix que de casser la porte de la chambre. C'est alors qu'ils découvrent des bonbons de cannabis rangés dans un

sac. Interrogée sur la provenance du produit, Elphie déclare aux agents que la marchandise appartenait à son petit ami. Elle avoue néanmoins être au courant de cette activité. Elle est alors conduite au poste pour la suite de la procédure. Entre-temps, Lubin Mbouna Omeni se rend au poste le lendemain, pour donner à manger à sa concubine, ignorant qu'il se jette directement dans la gueule du loup car, lorsqu'il arrive, il est pris à son tour. Le couple a été écroué mardi à la prison centrale de Libreville.